

Collecte et recyclage des déchets d'agro fourniture : nouvel accord-cadre entre A.D.I.VALOR et le MEEM

Marc MORTUREUX, Directeur Général de la Prévention des Risques au MEEM¹, et Rémi HAQUIN, Président d'A.D.I.VALOR², ont signé aujourd'hui **un nouvel accord-cadre pour la période 2016-2020**.

Ce troisième accord conforte **le succès de l'organisation volontaire** de collecte et valorisation des déchets d'agro fourniture (principalement plastiques et emballages usagés), mise en place depuis 2001 par l'interprofession agricole.

Objectifs 2011-2015 atteints

Les **objectifs fixés par le précédent accord-cadre** ont été **atteints voire dépassés** :

- Le **taux moyen de collecte**³ des plastiques et emballages usagés **est estimé pour 2015 à 61%**. Il dépasse les 80% pour les programmes de collecte les plus anciens.
- Grâce au **tri à la ferme**, **92% des plastiques et emballages collectés ont été recyclés**.
- Le **taux moyen de recyclage**⁴ des plastiques et emballages usagés **est estimé pour 2015 à 56%** et dépasse 80% pour certains programmes.
- Depuis 2001, **10 900 tonnes** de produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) ont été éliminées.

Le périmètre du dispositif s'est par ailleurs élargi avec le **lancement de nouveaux programmes** de collecte : emballages en papier utilisés pour les semences certifiées ; ficelles et filets utilisés pour le conditionnement des fourrages.

Des objectifs ambitieux pour 2020

L'accord-cadre signé aujourd'hui vise, **en 2020**, un **taux de collecte moyen de 78%** et un **taux de recyclage moyen de 74%**.

Les quantités d'emballages et de plastiques collectés devraient atteindre **près de 90 000 tonnes en 2020**, soit une **augmentation de plus de 26% par rapport à 2015**.

Le périmètre de collecte continuera à s'étendre : filet paragrêle en arboriculture, équipements de protection individuelle chimique usagés, etc.

Le **Ministère s'engage** à appuyer et soutenir A.D.I.VALOR et ses partenaires dans les différentes actions mises en œuvre.

¹ Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en charge des relations internationales sur le climat

² Agriculteurs, Distributeurs, Industriels, pour la VALORisation des déchets agricoles

³ Taux de collecte : quantité de déchets collectés / quantité de déchets produits

⁴ Taux de recyclage : quantité de déchets recyclés / quantité de déchets produits

Le nouvel accord-cadre introduit de **nouvelles orientations** notamment :

- La promotion de l'éco-modulation des barèmes des éco-contributions.
- La prise en compte du principe de proximité pour les opérations de recyclage.
- L'accompagnement technique des départements d'Outre-mer pour la mise en place d'organisations pérennes de collecte.

Pour Rémi HAQUIN, Président d'A.D.I.VALOR, « **L'agriculture française est exemplaire dans la gestion de ses déchets. Ce nouvel accord-cadre est la preuve que les agriculteurs, les distributeurs (coopératives et négociants) et les industriels restent mobilisés pour améliorer encore ces résultats** ».

Plus d'information sur : www.adivalor.fr

Banque [d'images](#).

Rapport d'activité 2015 [téléchargeable](#).

Contact Presse : Rodolphe Seyrig
r.seyrig@adivalor.fr
tél : 04.72.68.93.80